

Le 25 mars 2016, le Conseil Municipal a été convoqué pour le lundi 4 avril 2016 à 18 heures 30.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 4 avril 2016, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise BOTTI, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de M. Éric GIROUX qui a donné pouvoir à M. Christian PERRAUD, Mme Christine ÉGRAZ qui a donné pouvoir à M. Serge TARDY et M. Serge MAITRE.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CHARLOT.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le Conseil Municipal adopte le procès verbal de la réunion du 29 février 2016.

DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2015 - Assainissement - dressé par Madame la Trésorière de LA ROCHE VINEUSE.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Compte de Gestion accompagné des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à réaliser et à recouvrer,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion - Assainissement - dressé pour l'exercice 2015, par Madame la Trésorière de LA ROCHE VINEUSE. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2015 - Commune - dressé par Madame la Trésorière de LA ROCHE VINEUSE.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Compte de Gestion accompagné des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à réaliser et à recouvrer,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion - Commune - dressé pour l'exercice 2015, par Madame la Trésorière de LA ROCHE VINEUSE. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

M. Patrick PISSON est nommé Président. Il présente les Comptes Administratifs 2015 qui sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1°) Assainissement

Exploitation :	Recettes	46 055,97 €
	Dépenses	22 694,99 €
	Résultat 2015	+ 23 360,98 €
	Résultat cumulé antérieur	+ 28 797,37 €
	Résultat de clôture	+ 52 158,35 €
Investissement :	Recettes	19 209,74 €
	Dépenses	8 691,29 €
	Résultat 2015	+ 10 518,45 €
	Résultat cumulé antérieur	- 5 172,19 €
	Résultat de clôture	+ 5 346,26 €

2°) Commune

Fonctionnement :	Recettes	512 649,04 €
	Dépenses	399 486,95 €
	Résultat 2015	+ 113 162,09 €

	Résultat cumulé antérieur	+ 239 558,21 €
	Résultat de clôture	+ 352 720,30 €
Investissement :	Recettes	170 824,62 €
	Dépenses	421 100,22 €
	Résultat 2015	- 250 275,60 €
	Résultat cumulé antérieur	+ 133 714,47 €
	Résultat de clôture	- 116 561,13 €

DÉLIBÉRATION : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les résultats de l'exercice 2015 :

1°) Assainissement

Excédent d'exploitation :	+ 52 158,35 €
Excédent d'investissement :	+ 5 346,26 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

52 158,35 € en excédent de fonctionnement au budget 2016
5 346,26 € en excédent d'investissement au budget 2016

2°) Commune

Excédent de fonctionnement :	+ 352 720,30 €
Besoin d'investissement :	- 116 561,13 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	- 27 612,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

144 173,13 € de l'excédent de fonctionnement à l'investissement au budget 2016
208 547,17 € en excédent de fonctionnement au budget 2016

DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES 2016

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 274 758,00 € ;

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit:

- Taxe d'Habitation : 12,90 %
- Taxe Foncière Bâti : 15,67 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 57,22 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

BUDGETS PRIMITIFS 2016

1°) Assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 112 111 € pour la section d'exploitation
- 102 676 € pour la section d'investissement

2°) Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 700 773 € pour la section de fonctionnement
- 462 092 € pour la section d'investissement

DÉLIBÉRATION : AMÉLIORATION THERMIQUE POUR L'ÉCOLE - CONSULTATION DES ENTREPRISES

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement des bâtiments scolaires : amélioration thermique, chauffage, éclairage ; pour un montant total d'environ 114 650,00 € HT et expose les différentes possibilités pour la mise en place de consultation des entreprises.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de choisir le marché à procédure adaptée,

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises.

DÉLIBÉRATION : AMÉLIORATION THERMIQUE POUR L'ÉCOLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE « SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL » AUPRÈS DE L'ÉTAT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement des bâtiments scolaires : amélioration thermique, chauffage, éclairage, pour un montant de 114 650,00 € HT.

Elle propose de solliciter une subvention auprès de l'État, dans le cadre du fonds de « Soutien à l'investissement public local », pour cette opération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet tel qu'il est présenté pour un montant 114 650,00 € HT (cent quatorze mil six cent cinquante euros hors taxes) ;

DEMANDE l'inscription de ce projet au titre du fonds de concours « Soutien à l'investissement public local » ;

SOLLICITE la subvention correspondante auprès de l'État ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents.

DÉLIBÉRATION : AMÉLIORATION THERMIQUE POUR L'ÉCOLE - DEMANDE DE SUBVENTION « APPEL À PROJETS » AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement des bâtiments scolaires : amélioration thermique, chauffage, éclairage, pour un montant de 114 650,00 € HT.

Elle propose de solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre d'un « Appel à projets », pour cette opération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet tel qu'il est présenté pour un montant 114 650,00 € HT (cent quatorze mil six cent cinquante euros hors taxes) ;

DEMANDE l'inscription de ce projet au titre d'un « Appel à projets » ;

SOLLICITE la subvention correspondante auprès du Département ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents.

DÉLIBÉRATION : PARTICIPATION DU RESTAURANT SCOLAIRE 2015-2016 ACOMPTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salaires du personnel communal employé au restaurant scolaire, sont financés par la Commune, avec une participation de l'amicale laïque et du sou des écoles de CHEVAGNY LES CHEVRIERES, à ce financement.

En accord avec l'association, il a été décidé le versement d'un acompte sur la participation pour l'année scolaire 2015-2016 à la Commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE le montant de l'acompte de la participation du restaurant scolaire aux salaires à 10 000,00 €.

DÉLIBÉRATION : REMBOURSEMENT DES VANNES THERMOSTATIQUES RÉGLÉES PAR LES LOCATAIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires du logement au-dessus de la Mairie ont fait l'avance pour l'achat de deux vannes thermostatiques pour les radiateurs du logement.

La facture de ces vannes s'élève à 87,96 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser cet achat en diminuant d'autant le montant du loyer du mois d'avril 2016.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de rembourser la somme de 87,96 € en diminuant d'autant le montant du loyer du mois d'avril 2016, des locataires du logement au-dessus de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux école

M. JOMAIN informe le Conseil Municipal que les travaux de l'école seront scindés en 4 lots : couverture - zinguerie, plâtrerie - peinture - faux-plafonds - isolation, menuiserie aluminium - brise-soleil, électricité - chauffage.

La date limite de remise des plis par les entreprises est fixée au 9 mai 2016, avant midi.

La Commission Appel d'Offres se réunira le 9 mai, à 18h30, pour l'ouverture des plis du marché.

École

Madame le Maire fait un point sur la réunion du 23 mars dernier qui s'est déroulée à PIERRECLOS en présence de Mmes GIRARD-SOEUR et BASSET (Inspectrices de l'Éducation Nationale Mâcon Sud et Mâcon Nord) et des maires du Val Lamartinien, concernés par la réflexion sur l'avenir des écoles de nos villages.

Mme GIRARD-SOEUR viendra en Mairie le 2 mai prochain pour faire un point avec les élus.

Site internet

Le site officiel de la Commune sera mis en ligne dans environ 3 semaines, après validation et vérification par l'hébergeur du site.

Retraite Rosine BOUCAUD

Mme le Maire rappelle que Mme BOUCAUD Rosine a cessé son activité le 31 mars et que Mme GAUDRIOT Corinne la remplace depuis le 1^{er} avril 2016.

Un pot de départ sera organisé pour remercier Mme BOUCAUD de ses années de travail pour la Commune.

Randonnée des biquettes

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la randonnée des biquettes, organisée par le comité de fleurissement, aura lieu le dimanche 17 avril, départ à partir de 8 heures à la salle des fêtes « Espace d'Arène ».

La prochaine réunion est prévue le mardi 17 mai 2016 à 18 h 30.